

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon la Directive Européenne 91/155/CEE

Nom du produit : **ALGINET PLASTIQUES (Nettoyant plastiques)**

Date : 01/01/2008

Page 1

1 - Identification

- **Nom commercial** : **ALGINET PLASTIQUES (Nettoyant plastiques)**
- **Utilisation** : Elimine les salissures et dégraisse les plastiques et PVC.
- **Fabricant** : Société **ALGIMOUSS**
31, avenue de la Tessoualle
BP 81204
49312 CHOLET Cedex
Tél : 02 41 62 60 75 – Fax : 02 41 65 82 38

2 - Composition / Informations sur les composants

- **Type de la composition** : PREPARATION (à base d'agent détergent alcalin en solution aqueuse).
- **Composants présentant un danger** :

Substances	Gamme de concentration	Symbole et phrase R relative à la substance pure
Agent détergent alcalin	5 < C < 10 %	Corrosif - R 34 et R 37

3 - Identification des dangers

- Le produit est classé IRRITANT – R 36/38 : irritant pour les yeux et la peau.
- Produit ininflammable.

4 - Premiers secours

- **En cas d'inhalation** : Faire en sorte que la personne dispose d'air frais.
 - **Contact avec la peau** : Enlever immédiatement les vêtements contaminés puis lavage immédiat, abondant et prolongé (15 minutes au moins) à l'eau.
En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.
 - **Contact avec les yeux** : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins). Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
 - **En cas d'ingestion** : Consulter immédiatement un médecin.
-

5 - Mesures de lutte contre l'incendie

- Le produit est ininflammable.
 - Les mesures d'extinction porteront sur l'incendie de proximité.
-

6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles :
Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Porter des gants, un appareil de protection des yeux/du visage, des vêtements et bottes de sécurité adaptés.
 - Précautions pour la protection de l'environnement :
Eviter l'étalement du produit et l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. En cas d'écoulement du produit, endiguer à l'aide de terre ou d'un autre matériau approprié.
 - Méthode de nettoyage :
Absorber le produit avec un matériau absorbant inerte (terre, sable) et éliminer en respectant la réglementation.
Produit de neutralisation : solution acide diluée.
-

7 - Manipulation et stockage

- Manipulation :
 - Eviter le contact avec la peau et les yeux.
 - Respecter les précautions d'emploi.
 - Stockage :
 - Conserver les emballages bien fermés à l'abri du gel et hors de la portée des enfants.
 - Matériaux d'emballage recommandés : polyéthylène.
 - Matériaux d'emballage à éviter : acier, aluminium ou tout autre métal léger.
-

8 - Contrôle de l'exposition - Protection individuelle

- Protection des mains : porter des gants de protection.
 - Protection des yeux : porter un appareil de protection des yeux/du visage.
 - Protection de la peau : porter des vêtements de protection.
-

9 - Propriétés physiques et chimiques

- Etat physique : liquide.
 - Couleur : jaunâtre.
 - pH : 13 (environ).
 - Point éclair : non applicable (solution aqueuse).
 - Densité : 1,02 (environ).
 - Solubilité dans l'eau : illimitée.
-

10 - Stabilité et Réactivité

- La préparation est stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.
 - Réactions dangereuses : les matières à éviter sont les acides et oxydants puissants.
-

11 - Informations toxicologiques

- Risque d'irritations en cas de contact avec la peau et les yeux.
-

12 - Informations écologiques

- Eviter tout écoulement du produit dans les égouts ou dans les cours d'eau.

13 - Considérations relatives à l'élimination

- Ne pas déverser dans les égouts, ni dans les cours d'eau.
- Procédé de neutralisation ou de destruction du produit : solution acide diluée.
- Procédé de destruction des emballages souillés : récupérables après lavage.

14 - Informations relatives aux transports

Transport terrestre ADR/RID : non concerné.

15 – Informations Réglementaires

Etiquetage réglementaire obligatoire des préparations dangereuses : concerné.

- Symboles et indications de danger : Xi (IRRITANT).
- Phrases R : R 36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.
- Phrases S : S 2 : Conserver hors de la portée des enfants.
S 26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S 36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S 46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

16 - Autres informations

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.
